



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par : Valérie SÉNÉCHAL

**Sous-préfecture d'Épernay**

Épernay, le 30 mai 2024

Le sous-préfet d'Épernay

à

Monsieur le Préfet de la Marne  
DCPPAT

**Objet :** Enquête publique concernant la définition des périmètres de protection du captage d'eau potable de la commune de MOSLINS

**PJ :** Rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le rapport pour lequel Madame Ginette BINET, commissaire-enquêteur, a rendu sa conclusion et avis sur le projet de déclaration d'utilité publique porté par la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) relatif à la définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur le territoire de la commune de Moslins au lieu-dit « Les Buzons ».

Les conclusions du commissaire-enquêteur n'appellent aucune observation de ma part.

Le sous-préfet d'Epernay,

Emmanuel AUBER